



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint Athanase, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal a été convoquée par Monsieur Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier, et qu'elle se tiendra au lieu ordinaire des séances du Conseil, **le jeudi 20 décembre 2018, à 19h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption du règlement numéro R 187-2018 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2019, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques.
2. Adoption du budget pour l'année financière 2019.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 17^E JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Séance extraordinaire du conseil

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL. B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le dix-septième jour de décembre 2018 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce dix-septième jour de décembre 2018.



Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier